

Grand Lyon : la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération

Le niveau de précarité des ménages du Grand Lyon se situe entre celui de Grenoble Alpes Métropole, moins précaire, et celui de Saint-Étienne Métropole qui l'est davantage. La précarité se localise principalement dans les communes de la banlieue est et dans quatre arrondissements de Lyon. Vaulx-en-Velin est la commune où tous les indicateurs atteignent leur valeur maximale. Vénissieux, Saint-Fons et Givors présentent les mêmes caractéristiques à un degré moindre. Quatorze espaces de précarité conséquents apparaissent sur les dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants du Grand Lyon. Ils correspondent en général aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, même si trois d'entre eux ressortent, sans être classés parmi eux.

Maud Coudène

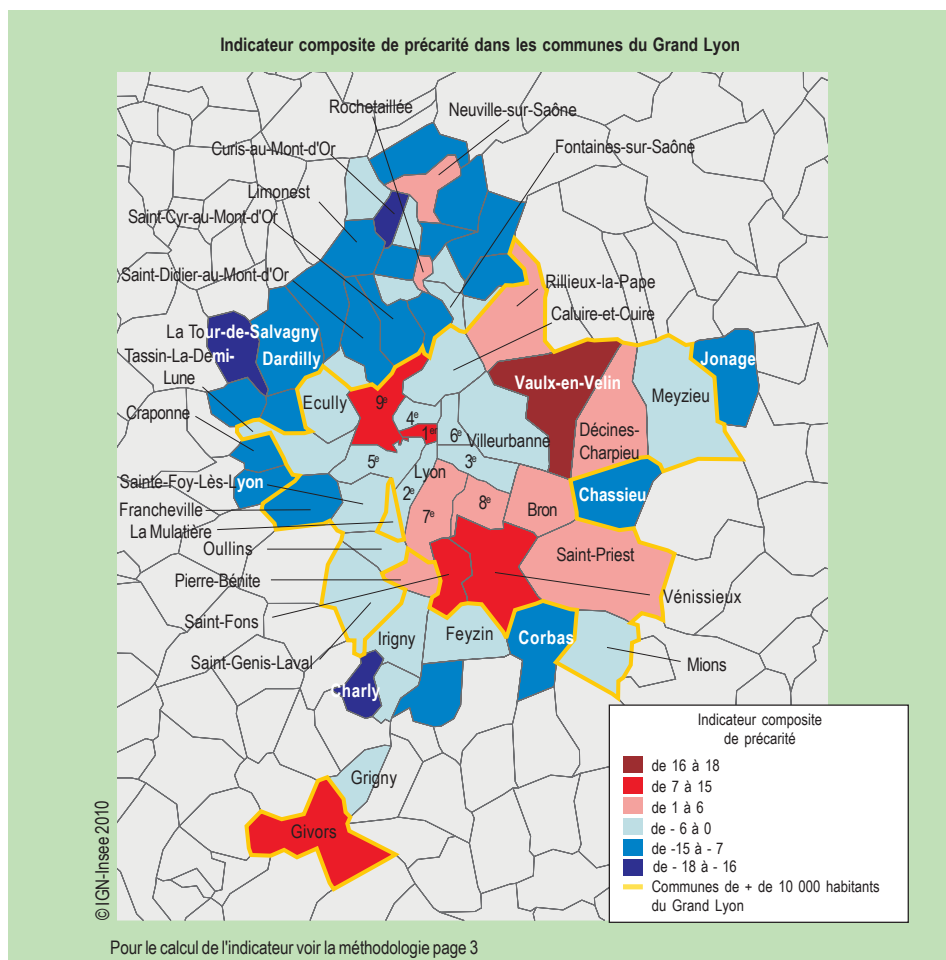
Localiser les ménages précaires à une échelle plus fine que la commune et qualifier leur précarité est nécessaire pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les grandes villes. Afin de mesurer et de caractériser la précarité des ménages dans le Grand Lyon, neuf indicateurs¹ ont été retenus. Ils permettent d'évaluer à la fois la précarité monétaire, la précarité familiale et la précarité liée à l'emploi. Ils s'avèrent pertinents pour analyser la quasi-totalité de la population à l'exception des personnes âgées et des étudiants².

Globalement, le niveau de précarité des ménages dans le Grand Lyon se situe entre celui de Grenoble Alpes Métropole et celui de Saint-Étienne Métropole. La plupart des indicateurs positionnent le Grand Lyon entre l'agglomération de Saint-Étienne, plus précaire, et celle de Grenoble, qui l'est moins. Seules la part des bénéficiaires du revenu minimum

¹ La liste des neuf indicateurs est donnée dans l'encadré méthodologique.

² Les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les étudiants, ne sont pas ou peu pris en compte dans les indicateurs CAF et Cnam (sources utilisées dans l'étude) et sont de fait exclus des indicateurs liés à l'emploi et au chômage.

La précarité se concentre dans l'est lyonnais



14 espaces de précarité dans le Grand Lyon

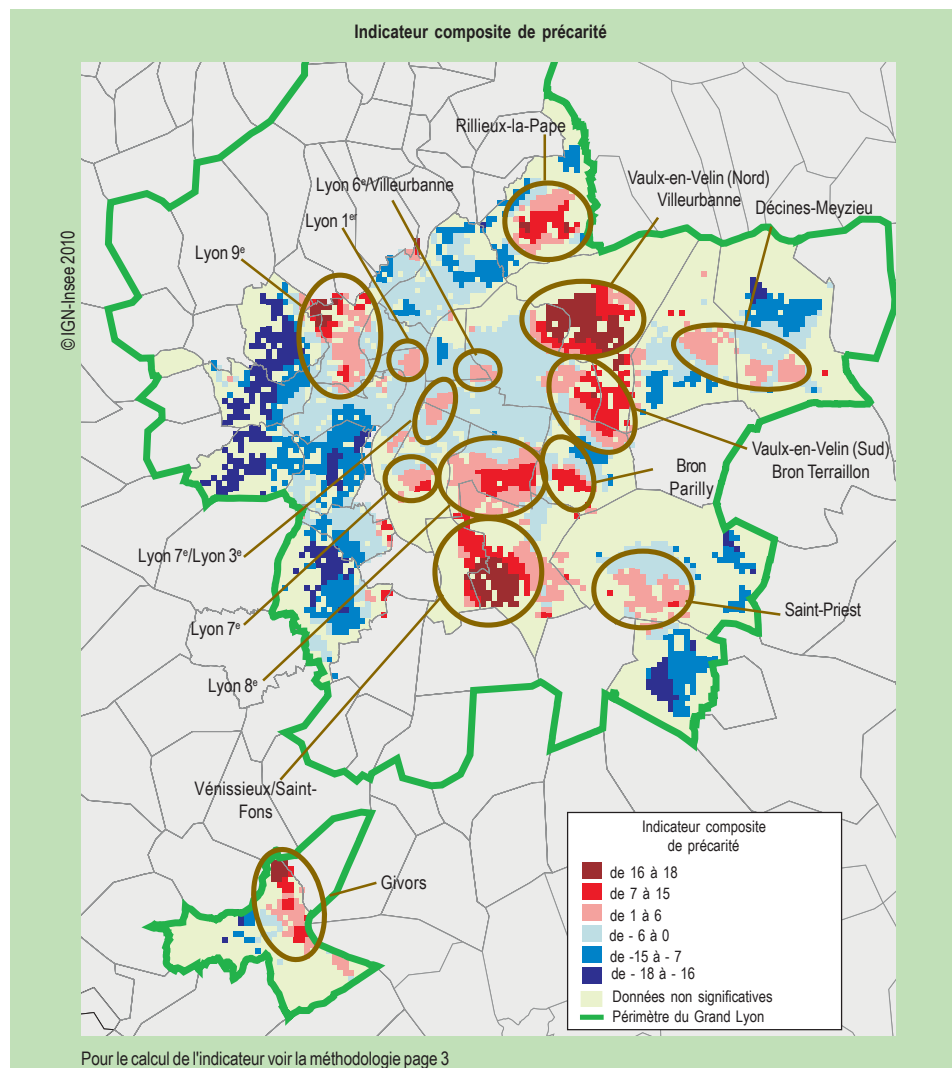
Une étude en partenariat sur l'observation locale des problèmes sociaux

La préfecture de la région Rhône-Alpes et la Direction régionale de l'Insee ont souhaité améliorer l'observation locale des problèmes sociaux, en dépassant les limites géographiques traditionnelles dans les trois grandes agglomérations de la région (Lyon, Grenoble et Saint-Étienne).

L'objectif est d'identifier et de caractériser des espaces de précarité au niveau infra-communal, sans tenir compte des zonages existants (limites communales, Iris ou quartiers prioritaires de la politique de la ville). Cette approche présente un intérêt majeur pour éclairer les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et la précarité. Cependant, elle ne préfigure en rien la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville, qui s'appuiera également sur d'autres éléments.

La présente étude, qui porte sur le Grand Lyon, fait suite aux travaux déjà publiés sur Grenoble et Saint-Étienne. Les acteurs intervenant sur l'agglomération lyonnaise (Préfecture du Rhône, Grand Lyon, CAF, agence d'urbanisme, Conseil Général du Rhône, MRIE, DRASS), ainsi que les principales communes concernées, ont été étroitement associés tout au long de l'étude.

Pas le même type de précarité dans toutes les communes



Source : Insee, CAF 2006, ANPE 2006, DADS 2006 et Cnam 2007

d'insertion (RMI) et celle des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), sont plus élevées dans le Grand Lyon.

Dans la communauté urbaine de Lyon, la précarité se localise principalement dans les communes de la banlieue est et dans quatre arrondissements de Lyon (1^{er}, 7^e, 8^e et 9^e). Cette répartition est différente de celle des agglomérations grenobloise et stéphanoise. À Grenoble, la précarité se concentre principalement dans la ville centre et diminue avec son éloignement. À Saint-Étienne, la précarité est très importante dans toutes les principales communes de l'agglomération.

Vaulx-en-Velin est la commune où les neuf indicateurs atteignent leur valeur maximale. Dans cette ville, 25 % des allocataires perçoivent l'allocation de parent isolé (API) ou le RMI, 21 % des inscrits à la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) bénéficient de la CMUC et 6 % des actifs sont des chômeurs faiblement qualifiés contre respectivement 15 %, 9 % et 2 % dans le Grand Lyon. Vénissieux, Saint-Fons et Givors présentent les mêmes caractéristiques que Vaulx-

en-Velin, à savoir une présence des trois types de précarité beaucoup plus importante que dans le reste de l'agglomération.

Le 9^e arrondissement de Lyon a aussi cette particularité, tout en présentant une précarité familiale moins forte. La précarité des ménages est plus élevée que la moyenne de l'agglomération dans les trois autres arrondissements touchés, le 1^{er}, le 7^e et le 8^e. Ces derniers sont particulièrement concernés par la précarité monétaire et celle liée à l'emploi, qui sont cependant moins fortes dans le 7^e arrondissement. La précarité familiale reste, pour ces arrondissements, dans la moyenne de l'agglomération.

Dans les autres communes, où la précarité des ménages est plus élevée que dans le reste de l'agglomération (Bron, Rillieux-la-Pape, Décines-Charpieu, Saint-Priest, Rochetaillée et Neuville-sur-Saône), la précarité familiale ressort systématiquement, à l'inverse des arrondissements de Lyon.

Au sein d'une commune, il arrive souvent que la situation diffère d'un quartier à l'autre. Dans le Grand

Espaces de précarité et quartiers de la politique de la ville ne coïncident pas toujours

Lyon, Rillieux-la-Pape en est l'illustration. La situation économique et sociale des ménages est très différente entre les habitants de "Crépieux" et ceux de "Ville Nouvelle". Dans les dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants de l'agglomération, il est possible de localiser les ménages en difficulté et d'identifier ainsi les poches de précarité internes à ces communes.

L'ensemble des résultats suivants ne concerne que les dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants du Grand Lyon.

Sur l'ensemble des dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants du Grand Lyon, quatorze espaces de précarité conséquents apparaissent. Ils se répartissent sur onze communes : Bron, Décines-Charpieu, Meyzieu, Givors, Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons et Villeurbanne. Ainsi, comme dans l'agglomération grenobloise, toutes les grandes communes ne sont pas touchées par la précarité, contrairement à Saint-Étienne Métropole.

Les espaces de précarité, identifiés dans cette étude, correspondent, la plupart du temps, aux quartiers prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), signé entre l'agglomération et l'État en 2007. Seulement trois quartiers ressortent en précarité, sans être classés parmi les quartiers en politique de la ville du Cucs. Il s'agit de "Bellecombe-Charmette", qui se situe à la frontière du 6^e arrondissement de Lyon et de Villeurbanne, du sud de Perrache (2^e arrondissement) et de "Gorge de Loup" (9^e arrondissement).

En règle générale, les autres territoires, qui apparaissent en difficulté, sont proches des quartiers prioritaires, même s'ils n'en respectent pas toujours les limites. Ils peuvent être plus vastes comme à Rillieux-la-Pape et dans le 7^e arrondissement de Lyon, où les espaces de précarité sont plus étendus que les périmètres de "Ville Nouvelle" ou de "Gerland". Il peut aussi y avoir un certain décalage entre les contours de la zone en difficulté définie dans l'étude et ceux du quartier prioritaire. C'est le cas avec les "Pentes de la Croix Rousse" dans le 1^{er} arrondissement de Lyon ou "Les Buers" à Villeurbanne. Dans d'autres situations, les espaces de précarité forment une continuité entre différents quartiers prioritaires. Ceci s'observe pour une partie des quartiers du 8^e arrondissement de Lyon et de Vénissieux. L'espace de précarité qui émerge à cet endroit comprend "Mermoz / Langlet-Santy", "Les États-Unis" et "Moulin à Vent". À Givors, la zone de précarité englobe les trois quartiers prioritaires de la ville : "Les Vernes", "Tours/Thorez" et "Centre".

Si, dans la majorité des cas, les espaces définis dans l'étude correspondent à des quartiers de la politique de la ville, l'inverse n'est pas toujours vrai. Cela ne signifie pas pour autant que ces derniers ne présentent aucun signe de précarité mais seulement que les indicateurs utilisés restent

dans la moyenne des dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants. Les quartiers concernés sont "Basse-Barolle" à Saint-Genis-Laval, "Le Tonkin" à Villeurbanne, "Jeunet" et "Ménival" dans le 5^e arrondissement de Lyon, "Montessuy", "Cuire-le-Bas" et "Saint-Clair" à Caluire-et-Cuire.

Ces quatorze espaces identifiés concentrent une part importante des populations en difficulté des dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants. Ils regroupent 39 % des personnes inscrits à la Cnam mais 62 % des bénéficiaires de la CMUC. 59 % des chômeurs faiblement qualifiés y sont domiciliés pour seulement 36 % des actifs.

Ces espaces se répartissent en trois groupes :

Le premier groupe rassemble les quartiers qui cumulent tous les types de précarité. Ils sont surtout présents dans la banlieue est de Lyon et dans les 8^e et 9^e arrondissements de Lyon. Ils touchent

Identifier des espaces de précarité au sein des villes

Une étude en trois étapes :

1. Mobilisation de données statistiques localisées à l'adresse. Ces données sont agrégées sur une grille de carreaux d'un hectare puis "lissées" grâce à des techniques d'analyse spatiale. Elles sont alors cartographiées sur un maillage de 200 m sur 200 m, la valeur estimée de chaque carreau prenant en compte les valeurs des carreaux voisins. Cette méthode permet de mettre en évidence les zones où les caractéristiques étudiées sont plus ou moins présentes.

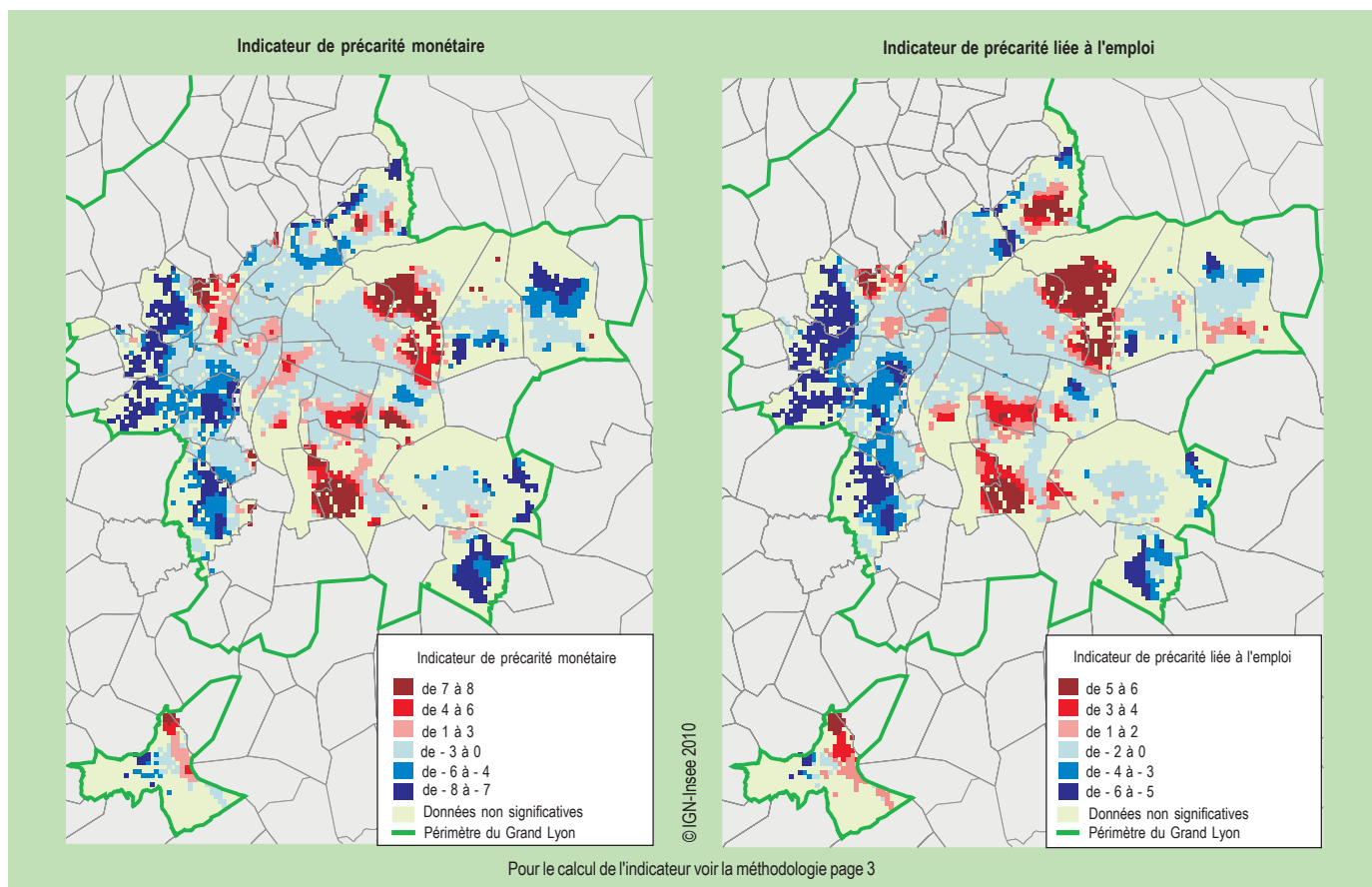
2. Synthétisation des cartes relatives aux neuf indicateurs retenus, afin d'identifier les espaces cumulant les indices de précarité. Un calcul est effectué pour chaque carreau en codant puis en additionnant les valeurs observées pour chaque indicateur : de +2 (très forte présence de la population étudiée) à -2 (très faible présence) en passant par 0 (présence proche de la moyenne). Ainsi, plus le total est élevé pour un carreau, plus les signes de précarité sont nombreux.

3. Cartographie de cet indicateur composite de précarité par carreau afin de visualiser les espaces de précarité, avec une déclinaison par thème : précarité monétaire, liée à l'emploi et aux familles en difficulté.

Cette méthode permet de s'affranchir des découpages existants (périmètres communaux, quartiers en politique de la ville). Son objectif n'est pas de délimiter des périmètres précis.

Les calculs, pour définir la "forte" ou "faible" présence, sont effectués par rapport à la moyenne des dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants. De ce fait, certaines communes ou certains quartiers ne sont concernés par aucun espace de précarité identifié, ce qui ne signifie pas pour autant que les disparités sociales n'existent pas.

Par ailleurs, la méthode ne prend pas en compte les personnes sans logement, qui par définition ne peuvent pas être localisées.



Pour le calcul de l'indicateur voir la méthodologie page 3

Source : Insee, CAF 2006 et Cnam 2007

Source : Insee, ANPE 2006 et DADS 2006

Une typologie des quatorze principaux espaces de précarité

souvent la quasi-totalité de la commune ou de l'arrondissement. Dans ces espaces, le logement social est très important et les revenus sont les plus faibles de l'agglomération.

À Bron, l'espace de précarité correspond à la zone urbaine sensible (ZUS) "Parilly". Avec 6 500 personnes inscrites à la Cnam³, c'est le moins peuplé des quatorze espaces de précarité. En revanche, c'est celui où la précarité monétaire est la plus élevée. 25 % des personnes inscrites à la Cnam bénéficient de la CMUC et 25 % des allocataires CAF perçoivent l'API ou le RMI, contre respectivement 10 % et 15 % dans les dix-neuf communes de plus de 10 000 habitants. Cet espace est aussi concerné par les autres types de précarité, familiale et liée à l'emploi.

Six autres communes ont des espaces qui cumulent les trois types de précarité, Rillieux-la-Pape, Vénissieux, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Givors et Lyon.

À Rillieux-la-Pape, l'espace de précarité englobe le quartier "Ville nouvelle". Il compte près de 19 000 personnes inscrites à la Cnam. Sur l'ensemble de cet espace, les précarités liées à l'emploi et à la famille ressortent, ce qui n'est pas le cas pour la précarité monétaire. Cette dernière est moins importante dans le centre par rapport à l'est et à l'ouest de la zone. Concernant la précarité

familiale, ce territoire est très fortement touché par la précarité des familles monoparentales à bas revenus : parmi les quatorze zones, elle est la plus élevée.

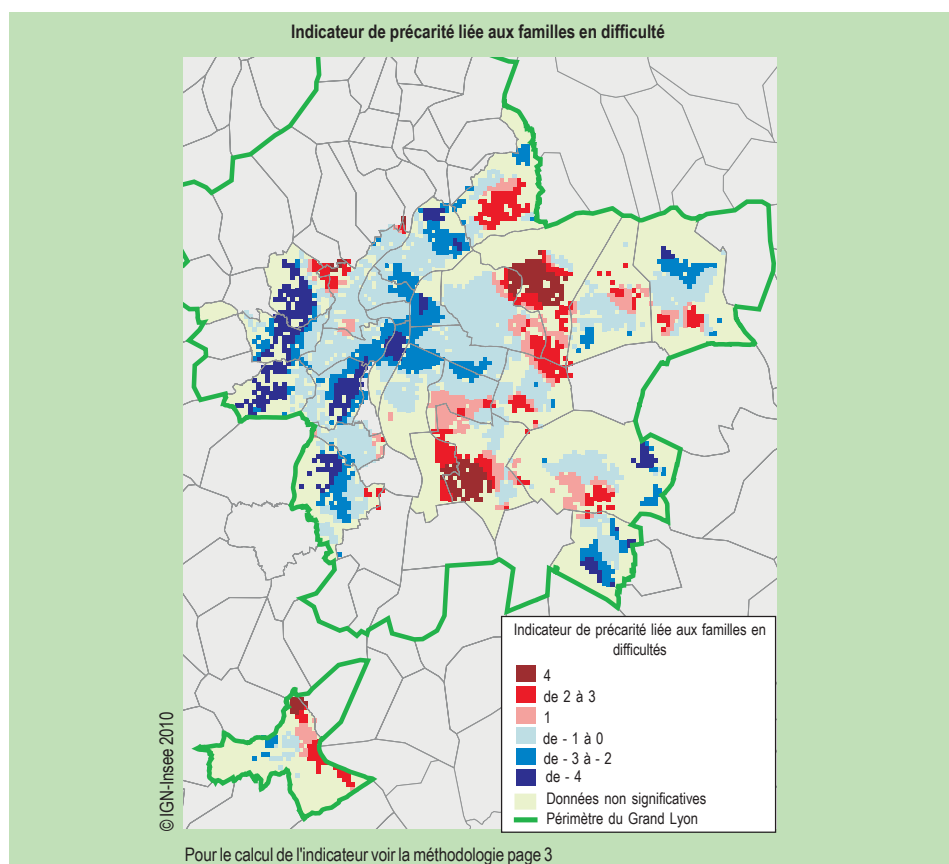
Vaulx-en-Velin compte deux grands espaces de précarité. Ils englobent une très grande partie de la ville et franchissent même les limites communales. L'espace le plus important en termes de population est situé à Vaulx-en-Velin Nord et déborde sur **Villeurbanne**. 39 000 personnes sont inscrites à la Cnam. Il englobe les quartiers prioritaires suivants : "Les Buers" et "Saint-Jean" à Villeurbanne et "Grappinière/Petit Pont" à Vaulx-en-Velin. Il s'étend aussi au nord-est de ce quartier. L'autre espace s'étend sur trois communes, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Bron. Il comprend les quartiers en politique de la ville "Bel Air/Les Brosses" à Villeurbanne, "Terrailon" à Bron et "Vaulx Sud", "Cité Tase/Cité de la Balme" à Vaulx-en-Velin. 33 000 personnes, qui y résident, sont inscrites à la Cnam.

La précarité est plus marquée dans l'espace qui se situe au nord de la commune. 24 % des allocataires CAF perçoivent l'API ou le RMI contre 19 % au sud et 15 % dans l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

La zone de précarité qui recouvre une partie des communes de **Vénissieux** et de **Saint-Fons** est

³La part des personnes inscrites à la Cnam est l'indicateur qui permet le mieux d'estimer la population qui habite dans chacun des espaces.

Centre de Lyon : peu concerné par la précarité familiale



Source : Insee, CAF 2006

Précarité liée aux familles en difficulté peu présente dans Lyon

la plus importante en termes de population. 50 000 personnes sont inscrites à la Cnam. Cet espace réunit plusieurs quartiers ; "Les Clochettes", "L'Arsenal", "Les Minguettes" et il s'étend à l'ouest jusqu'à "Max Barrel".

Comme dans les espaces précédents, les trois types de précarité ressortent. Avec la zone de Bron et celle située au nord de Vaulx-en-Verin, il fait partie des trois espaces où les indicateurs de précarité sont les plus élevés.

À Givors, l'espace de précarité englobe les trois quartiers en politique de la ville. 13 000 personnes sont inscrites à la Cnam. Les indicateurs de précarité dans cette zone sont au même niveau qu'au sud de Vaulx-en-Verin.

À Lyon, deux zones présentent tous les types de précarité. La première se situe dans le 8^e arrondissement et s'étend sur le nord de Vénissieux. Elle va du quartier "Moulin à Vent sud" à "Mermoz / Langlet-Santy" en passant par "Les États-Unis". Après celui de Vénissieux/Saint-Fons, c'est l'espace le plus peuplé. Là aussi, près de 50 000 personnes sont inscrites à la Cnam. Par contre, les indicateurs de précarité y sont moins élevés.

Dans le 9^e arrondissement, l'espace s'étire de "La Duchère" à "Vaise" et descend jusqu'à "Gorge de Loup". Cet espace se scinde en deux. "La Duchère" et "Gorge de Loup" présentent toutes

les caractéristiques alors que "Vaise" n'est pas concerné par la précarité des familles en difficulté. Le centre du 9^e se comporte ainsi comme les autres espaces de précarité que l'on retrouve sur Lyon.

Le deuxième groupe rassemble les autres espaces de précarité de Lyon. La précarité monétaire y est très présente mais pas la précarité familiale. Contrairement au groupe précédent, la part du logement social reste dans la moyenne de l'agglomération, tout comme les revenus. Les personnes en difficulté sont plutôt des personnes seules qui cohabitent avec une population plus aisée.

En dehors des 8^e et 9^e arrondissements, Lyon compte quatre autres espaces de précarité. Ils correspondent à peu près aux quartiers de "La Guillotière", des "Pentes de la Croix-Rousse", "Gerland" et "Bellecombe-Charmette". La population inscrite à la Cnam dans ces espaces varie entre 8 000 et 15 000, selon les zones.

Ces espaces ont en commun d'être surtout concernés par la précarité monétaire. La précarité des familles y est aussi moins marquée. La part des familles monoparentales à bas revenus avec au moins deux enfants est même plus faible que sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants de l'agglomération. L'espace situé dans le 1^{er} arrondissement est celui qui illustre le mieux ce phénomène. La précarité monétaire y

est élevée. 22 % des allocataires inscrits à la CAF perçoivent le RMI ou l'API contre 15 % sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants du Grand Lyon. À l'inverse, la précarité des familles en difficulté y est plus faible. Les personnes qui vivent dans ce quartier sont principalement des personnes seules ou des couples sans enfants.

Le troisième groupe est celui des quartiers concernés principalement par la précarité familiale. Ces espaces ne touchent généralement qu'une partie de la commune. On les trouve à **Saint-Priest, à Décines-Charpieu et à Meyzieu** où les autres types de précarité sont moins présents.

L'espace de précarité "Décines-Meyzieu" englobe les quartiers en politique de la ville de "Berthaudière" et "Le Prainet" à Décines-Charpieu

et de "Mathiolan" et "Les Plantées" à Meyzieu.

De même, à Saint-Priest, un espace continu englobe l'ensemble des quartiers en politique de la ville de cette commune, excepté "Beauséjour", et couvre aussi celui de "Joliot Curie" à Mions. 13 000 personnes inscrites à la Cnam y sont domiciliées.

À Décines-Meyzieu, la précarité concerne principalement les familles monoparentales pauvres excepté dans le quartier "Les Plantées" où c'est la précarité des couples à bas revenus avec au moins deux enfants qui ressort. À Saint-Priest, c'est celle des couples avec enfants qui ressort sur l'ensemble de l'espace. Dans cette commune, seul le quartier de "Bel Air" est aussi concerné par une surreprésentation des familles monoparentales. ■

Quatre sources et neuf caractéristiques

Quatre sources sont mobilisées dans cette étude : les données des caisses d'allocations familiales (CAF), de l'ANPE, des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et de la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Toutes portent sur l'année 2006, sauf celles de la Cnam (2007).

Dans les données CAF, les étudiants et les personnes de plus de 65 ans n'ont pas été pris en compte : ils sont très mal représentés dans cette source. Plus généralement, les personnes âgées et les étudiants en situation de précarité sont mal cernés par les quatre sources mobilisées.

Neuf caractéristiques ont été retenues pour calculer le cumul des signes de précarité, suivant les thèmes :

Précarité monétaire :

- Part des allocataires CAF* vivant sous le seuil des bas revenus (revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 845 euros en 2006).
- Part des allocataires CAF* dont les revenus dépendent à plus de 50 % des allocations.
- Part des assurés sociaux de la Cnam bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

- Part des allocataires CAF* percevant le RMI ou l'allocation de parent isolé (API).

Précarité de l'emploi :

- Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1, inscrits à l'ANPE parmi les salariés du secteur privé (DADS) et parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
 - Part des demandeurs d'emploi de faible qualification (employés et ouvriers non qualifiés) de catégorie 1 à l'ANPE parmi les salariés du secteur privé (DADS) et parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
 - Part des demandeurs d'emploi de catégorie 1 à l'ANPE au chômage depuis plus d'un an parmi les salariés du secteur privé (DADS) et parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
- #### Précarité liée aux familles en difficulté :
- Part des allocataires CAF* vivant sous le seuil des bas revenus et en famille monoparentale (allocataires isolés avec au moins un enfant à charge).
 - Part des allocataires CAF* vivant sous le seuil des bas revenus et en couple avec deux enfants ou plus.

* Allocataires du champ des revenus

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n°1004, septembre 2010

© INSEE 2010 - ISSN 1763-7775

Pour en savoir plus

● "Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°99, novembre 2008.

● "Saint-Étienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°120, décembre 2009.